

LE 23 MARS 2026
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi 23 mars 2026, à 19 heures, sous la présidence de Mme la mairesse, Roxanne Therrien.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Marie-Eve Verdier
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Caroline Morin
Catherine Maréchal
MM. David Bélanger
Robert Charron
Patrick Rebelo
Vincent Charbonneau
Sébastien Hamel

Sont également présents :

MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint
Mme Isabelle Bourcier, greffière

Mot de la mairesse.

Aucune allocation pour cette séance.

160-03-2026 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mars 2026, tel que modifié comme suit :

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Appui à la demande de certification Destination touristique – « Premium Outlets Montréal ». (X6 413 N15141)
- b) Adhésion au regroupement d'assurances pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux. (G3 312 U4 N15140)
- c) Remplacement et nomination de membre au sein de la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert ». (G3 300 U2 N7529)

161-03-2026 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 mars 2026, tel que présenté.

162-03-2026 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 10 au 23 mars 2026 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	2 084 338,13 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	266 113,23 \$
• TOTAL.....	2 350 451,36 \$

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 20 mars 2026.

163-03-2026 Octroi du contrat d'assurances pour la période du 31 mars 2026 au 31 mars 2027 et paiement de la quote-part pour le fonds de franchise collectif. (G1 411 U4 N9239 #125992)

CONSIDÉRANT l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement de Villes et Régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et Saint-Eustache, ci-après appelée « Entente »;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le Regroupement, dont la Ville de Blainville est le mandataire, a procédé au début de l'année 2026 à une demande de soumissions pour les assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE pour le terme 2026-2027, le Regroupement, suivant les recommandations de son consultant, a procédé à une demande de soumissions publique pour le renouvellement de ses assurances des biens, bris d'équipements, délits, responsabilités et automobile;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme, les contrats d'assurances sont octroyés selon les blocs suivants :

- Bloc A : Assurances biens, bris des équipements et délits;
- Bloc B : Assurances responsabilité;
- Bloc C : Assurances automobile;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « BFL CANADA risques et assurances inc. » s'est avérée la plus basse soumission conforme pour chacun des blocs;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances se termine le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder également au paiement des honoraires professionnels du vérificateur du fonds de garantie, du consultant en matière d'assurances et du mandataire nommé par le regroupement ainsi que de la quote-part de la Ville de Mirabel pour le fonds de garantie ou franchise collective pour le terme 2026-2027 conformément à l'« Entente »;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'accepter le contrat d'assurances, pour la période du 31 mars 2026 au 31 mars 2027, comme suit :

BLOC A	
Biens, bris des équipements, délits et frais de courtage	
SOUSSIONNAIRE	Montant de la prime 2026-2027 (taxes incluses)
BFL Canada Services de Risques et Assurances Inc.	331 642 \$
BLOC B	
Responsabilité civile, complémentaire et excédentaire, responsabilité municipale, frais de courtage et frais de justice	
SOUSSIONNAIRE	Montant de la prime 2026-2027 (taxes incluses)
BFL Canada Services de Risques et Assurances Inc.	171 184 \$
BLOC C	
Automobile des propriétaires et garagiste	
SOUSSIONNAIRE	Montant de la prime 2026-2027 (taxes incluses)
BFL Canada Services de Risques et Assurances Inc.	94 941 \$
Total – Blocs A, B, C :	597 767 \$

D'autoriser le versement au mandataire, Ville de Blainville, d'une somme de 67 870 \$, représentant la quote-part de la Ville de Mirabel pour la franchise collective ainsi que les paiements annuellement dus selon l'« Entente ».

164-03-2026	Convention d'aide financière pour le programme « Accélérer la transition climatique locale – Volet 2 – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat ». (G5 500 N15926)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre de promesse de la ministre des Affaires municipales datée du 12 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu octroyer une aide financière d'un montant maximal de 184 635 \$ dans le cadre de l'appel de programmations n° 2 du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ci-après nommé ATCL);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette aide financière, la Ville doit signer une convention établissant les droits et les obligations de la Ville et de la ministre des Affaires municipales et qu'un projet de cette convention a été reçu le 16 mars 2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et la Ville dans le cadre d'ATCL.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière relative à l'octroi d'un montant maximal de 184 635 \$ dans le cadre d'ATCL.

165-03-2026	Acceptation provisoire partielle de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire partielle des travaux suivants :

- a) d'asphaltage 2025, phase 2, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 229-04-2025 et exécutés par l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. ». **(2025-006) (X3 211 U3 N15969)**

166-03-2026	Contrat de gré à gré avec « Komutel Canada inc. » pour l'implantation du système de traitement des appels du 9-1-1 de nouvelle génération. (G2 310 U4 N4580 #125998)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi que le ministère de la Sécurité publique (MSP) exigent que toutes les centrales d'urgence 9-1-1 se dotent de logiciels de nouvelles générations avant le 31 mars 2027 pour traiter les appels d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se conformer aux exigences du CRTC et du MSP en adaptant les systèmes avec des logiciels qui répondent aux nouvelles normes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une subvention initiale de 360 000 \$ de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec pour les quatre (4) postes existants;

CONSIDÉRANT la possibilité d'accorder un contrat de gré à gré en raison de l'exception prévue à l'article 573.3 (6) de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'accorder à l'entreprise « Komutel Canada inc. », le contrat de gré à gré pour l'implantation du système de traitement des appels du 9-1-1 de nouvelle génération, pour un prix maximum de 288 030,83 \$, excluant les taxes, pour une période de 36 mois.

D'autoriser le chef technologies de l'information du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat pour l'implantation du système de traitement des appels du 9-1-1 de nouvelle génération, ainsi que tout document nécessaire.

167-03-2026	Soumission relative au service de gestion d'un écocentre, dans le secteur de Saint-Canut. (2026-001) (X4 100 U3 N14475)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Service de recyclage Sterling inc. », la soumission relative au service de gestion d'un écocentre, dans le secteur de Saint-Canut, pour un prix annuel approximatif de 512 822,99 \$, incluant les taxes, ainsi que l'option relativement au déjantage des pneus, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2029, plus une période additionnelle de deux (2) ans à la discrétion de la Ville, suite à leur soumission ouverte le 4 mars 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-001 préparé le 2 février 2026 par le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, dans le dossier numéro X4 100 U3 N14475, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

168-03-2026	Soumission relative à la fourniture et la livraison de trois (3) véhicules utilitaires pour service intense, neufs, à traction intégrale, année 2026 ou plus récents. (2026-004) (G6 112 U3 N4826)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Trois Diamants Autos (1987) Ltée », la soumission relative à la fourniture et la livraison de trois (3) véhicules utilitaires pour service intense, neufs, à traction intégrale, année 2026 ou plus récents, pour un prix de 202 876,09 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 9 mars 2026.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-004 préparé le 18 février 2026 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

169-03-2026	Soumission relative aux travaux de réfection de revêtement d'acrylique pour terrains sur une surface en béton bitumineux existante – divers parcs. (2026-005) (G7 311 101 110 U3 N14987)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission retenue excède l'évaluation des coûts budgétaires initialement prévue, le contrat sera octroyé partiellement, soit pour les parcs Jacques-Beauchamp et Raymond-Fortier ainsi que l'option A relativement aux réparations de fissures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Bourassa Sport Technologie inc. », la soumission relative aux travaux de réfection de revêtement d'acrylique pour terrains sur une surface en béton bitumineux existante – divers parcs, pour un prix de 256 279,28 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 5 mars 2026, le tout concernant uniquement les parcs Jacques-Beauchamp et Raymond-Fortier ainsi que l'option A relativement aux réparations de fissures.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2026-005 préparé le 9 février 2026 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G7 311 101 110 U3 N14987, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

170-03-2026 Acquisition d'équipements pour le remplacement de l'unité de stockage (SAN) de la Ville. (G6 112 U3 N3893)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au remplacement de son unité de stockage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de l'entreprise « IT2GO Solutions inc. », pour l'achat de l'unité de stockage (SAN) incluant un contrat de maintenance d'une durée de sept (7) ans, pour un prix maximum de 110 491,63 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le chef technologies de l'information du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour l'acquisition d'équipements pour l'achat de l'unité de stockage (SAN).

171-03-2026 Signature d'une entente modifiant l'entente intermunicipale relative à l'alimentation régionale en eau potable, Sainte-Thérèse, Blainville, Boisbriand et Mirabel. (X3 511 101 U4 N4333)

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les villes de Sainte-Thérèse, Blainville, Boisbriand et Mirabel concernant l'alimentation régionale en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux en lien avec la mise à niveau des filtres 3, 4, 5 et 6, la fourniture et l'installation d'une 6e pompe de distribution;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une modification à l'entente intermunicipale, tel qu'il appert de l'entente ou de toute entente substantiellement conforme à la présente entente.

172-03-2026 Signature d'une entente relative à l'installation d'une génératrice pour le poste de pompage en eau usée situé sur le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Antoine. (X3 512 102 U4 N16051)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été approchée en juin 2025 afin de réaliser un projet de développement de recyclage de batteries de véhicules électriques accidentés afin de les transformer en génératrices silencieuses, en collaboration avec la compagnie « Énergie positive inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville présente un besoin réel à cet égard, notamment pour le petit poste de pompage en eau usée situé sur le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Antoine, lequel n'a jamais pu être équipé d'une génératrice en raison du manque d'espace disponible pour son installation;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, à signer, pour et au nom de la Ville, avec « Énergie positive inc. », une entente relative à l'installation d'une génératrice pour le poste de pompage en eau usée situé sur le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Antoine, le tout, sujet à contribution maximale pour la ville d'un montant de 27 273,00 \$.

173-03-2026	Acquisition d'une servitude sur une partie du lot 1 690 326, dans le secteur de Saint-Antoine. (X3 512 102 S14 N16051)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « Catherine Gaudet et Olivier Robillard », ou de tout autre propriétaire, une servitude réelle et perpétuelle à des fins d'installation d'un groupe électrogène à batterie destiné à alimenter le poste de pompage situé sur le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Antoine, d'une superficie approximative de 2,32 mètres carrés, le tout tel qu'il appert à la promesse de constitution signée le 23 janvier 2026 et en contrepartie d'un montant forfaitaire de 3 500 \$.

Tous les frais afférents à l'établissement de la servitude, notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater un notaire pour préparer l'acte de vente et les autres documents utiles et nécessaires.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tous les autres documents utiles et nécessaires.

174-03-2026	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 <i>Concernant la sécurité routière</i>, afin de modifier la limite de vitesse sur le chemin Clément-Pesant, dans le secteur de Saint-Hermas et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2698)
--------------------	--

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de modifier la limite de vitesse sur le chemin Clément-Pesant, dans le secteur de

Saint-Hermas, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, madame la conseillère Isabelle Gauthier dépose un projet de règlement.

175-03-2026	Adoption du règlement numéro 2695 concernant la réalisation des travaux de ponceaux, trottoir, piste cyclable, fondation de chaussée, asphaltage, réfection de pavage, de plusieurs rues dans différents secteurs de la ville incluant, sans s'y limiter, tous les travaux connexes à la complète réalisation des travaux ainsi que les honoraires professionnels, les frais d'acquisition de terrain et de déplacements d'utilités publiques et les frais de financement. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2026, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2695, tel que présenté.

176-03-2026	Nomination à la fonction de trésorière adjointe au Service de trésorerie. (G4 200)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

De nommer, Marie-Ève Bazinet, à titre de cadre intermédiaire, à la fonction de trésorière adjointe au Service de trésorerie, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

177-03-2026	Signature d'une lettre d'entente avec le « Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) » relativement à la réévaluation de la classe salariale de la fonction de commis-magasinier. (G4 611 S30)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser, Sébastien Gauthier, directeur général adjoint et Jean-Sébastien Martel, conseiller en ressources humaines, spécialisé en relations de travail, à signer pour, et au nom de la Ville, avec le « Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) », la lettre d'entente

numéro 33 relativement à la réévaluation de la classe salariale de la fonction de commis-magasinier.

178-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0127, pour l'immeuble situé sur la montée Sainte-Marianne, sur le lot 5 832 089, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2025-0127, relativement à l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial de deux étages, situé dans la zone C 12-1, pour l'immeuble situé sur la montée Sainte-Marianne, sur le lot 5 832 089, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, à la condition de présenter, lors du dépôt de la demande de permis, une toiture de type blanche sur les plans, d'ajouter des luminaires extérieurs sur l'ensemble des murs du rez-de-chaussée et d'intégrer des graminées en bordure de rue, entre les arbres projetés, le tout afin d'améliorer l'écran végétal et de mieux dissimuler l'aire de stationnement.

179-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0005, pour l'immeuble situé au 11365, montée Sainte-Marianne, sur le lot 5 084 672, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Caroline Morin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0005, relativement à l'installation d'une enseigne apposée à plat sur la façade principale d'un bâtiment commercial existant, situé dans la zone C 12-10, pour l'immeuble situé au 11365, montée Sainte-Marianne, sur le lot 5 084 672, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

180-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0018, pour l'immeuble situé au 14035, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 983, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0018, relativement à la modification des enseignes existantes sur la marquise, ainsi que sur poteaux, situées dans la zone C 7-2, pour l'immeuble situé au 14035, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 983, dans le secteur de Saint-Janvier, à la condition que, pour l'enseigne sur poteau, la section « V-Power » soit retirée et qu'un aménagement paysager soit ajouté à la base, au pourtour des colonnes.

181-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0021, pour l'immeuble situé au 11900, rue de l'Avenir, sur les lots 6 483 304, 6 483 317 et 5 684 725, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0021, relativement au remplacement d'une enseigne installée à plat sur le mur avant d'un bâtiment commercial existant, situé dans la zone C 4-23 et visible de l'autoroute 15, pour l'immeuble situé au 11900, rue de l'Avenir, sur les lots 6 483 304, 6 483 317 et 5 684 725, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

182-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0027, pour l'immeuble situé sur la montée Sainte-Marianne, sur le lot 6 551 861, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0027, relativement à l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial, situé dans la zone C 12-1, pour l'immeuble situé sur la montée Sainte-Marianne, sur le lot 6 551 861, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, à la condition d'intégrer de la végétation sur le mur latéral (porte de garage), ainsi que sur le mur arrière (maçonnerie blanche), afin d'assurer une qualité esthétique comparable aux autres murs présentés.

183-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0028, pour l'immeuble situé sur la montée Sainte-Marianne, sur le lot 6 551 862, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0028, relativement à l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial, situé dans la zone C 12-1, pour l'immeuble situé sur la montée Sainte-Marianne, sur le lot 6 551 862, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, à la condition d'intégrer de la végétation sur le mur latéral (porte de garage), ainsi que sur le mur arrière (maçonnerie blanche), afin d'assurer une qualité esthétique comparable aux autres murs présentés.

184-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0029, pour l'immeuble situé au 19867, chemin de la Côte-Nord, sur le lot 4 399 802, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0029, relativement au remplacement du revêtement extérieur et de trois portes de la façade avant d'un garage commercial, situé dans la zone RU 4-36, pour l'immeuble situé au 19867, chemin de la Côte-Nord, sur le lot 4 399 802, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, à la condition d'installer également un revêtement sur les deux murs latéraux de la partie avant du garage et d'assurer l'uniformité de la couleur et des matériaux pour l'ensemble des éléments modifiés.

185-03-2026 **Approbation en partie du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0030, pour l'immeuble situé au 8251, rue Saint-Jacques, sur le lot 6 699 939, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

D'approuver en partie le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0030, soit à la modification de certains éléments de finition extérieure et d'une partie de l'aménagement extérieur d'un nouveau bâtiment commercial, situé dans la zone C 10-14, pour l'immeuble situé au 8251, rue Saint-Jacques, sur le lot 6 699 939, dans le secteur de Saint-Augustin, aux conditions suivantes :

- de ne pas modifier le mur acoustique tel que présenté dans la présente demande et de le prolonger dans la servitude de la ville conformément à l'autorisation prévue à la résolution numéro 648-09-2025;
- que le système de gestion des odeurs demeure installé dans l'enclos à déchets, malgré les modifications proposées.

186-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0032, pour l'immeuble situé sur les lots 2 362 240, 4 396 182 et 3 231 597, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0032, relativement à la construction de deux nouveaux bâtiments accessoires commerciaux, situés dans la zone REC 4-18, pour l'immeuble situé sur les lots 2 362 240, 4 396 182 et 3 231 597, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, à la condition qu'un aménagement paysager

en cour avant (du côté du chemin de la Côte-Nord), similaire à la demande pour le premier bâtiment accessoire (PIIA numéro 2025-0102 via la résolution numéro 596-09-2025), soit déposé lors de la demande de permis.

187-03-2026 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0033, pour l'immeuble situé au 13824, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 653 656, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2026-0033, relativement au remplacement d'une porte et d'une fenêtre en façade avant d'un bâtiment résidentiel, situé dans la zone C 7-9, pour l'immeuble situé au 13824, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 653 656, dans le secteur de Saint-Janvier, aux conditions suivantes :

- que le revêtement utilisé soit exclusivement de la brique et qu'aucun élément en acier ne soit visible, afin d'assurer l'harmonisation avec les revêtements existants;
- d'aménager de la végétation ou de la pelouse dans la portion située devant la porte qui sera retirée.

188-03-2026 **Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande afin d'y exploiter une entreprise de transport et d'y permettre l'entreposage de matériaux et de marchandises pour la propriété située au 16683, boulevard du Curé-Labelle (lot 1 690 436), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 112 103) (A-2026-004)**

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole des lots à l'étude et des lots avoisinants :
L'emplacement visé par la demande ainsi que les lots avoisinants sont constitués de sols de classe 2, avec limitations dues à la surabondance d'eau sur 90 % de sa superficie.
L'emplacement visé par la demande, ainsi que les lots avoisinants sont également constitués de sols de classe 5 avec des limitations dues au relief sur 10 % de sa superficie.
- b) Les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture :
Les possibilités d'utilisation agricole du lot sont pratiquement inexistantes en raison de son historique d'occupation, ainsi que des aménagements et bâtiments qui y ont été implantés au fil des années. De plus, la superficie limitée du terrain et son aménagement actuel ont été conçus pour permettre l'exercice d'activités commerciales sur

l'ensemble du site. Considérant la présence des constructions existantes et l'usage commercial exercé depuis plusieurs décennies, un remembrement du lot à des fins agricoles n'apparaît pas envisageable.

- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :
L'intensification projetée n'aura aucune incidence sur les distances séparatrices applicables ni sur les exploitations agricoles avoisinantes, lesquelles pourront poursuivre leurs activités normales. De plus, les activités projetées ne causeront aucune perte additionnelle de superficies propices à l'agriculture puisqu'elles se dérouleront à l'intérieur du même périmètre que l'usage actuellement exercé sur le site.
Par ailleurs, les usages envisagés n'entraînent pas l'implantation d'un immeuble protégé au sens de la réglementation de la Ville de Mirabel. Cette intervention n'impose aucune contrainte additionnelle aux lots avoisinants.
- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :
Aucun effet contraignant résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement n'est à prévoir en lien avec cette demande.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :
L'emplacement visé par la demande est occupé par une activité commerciale, depuis plusieurs dizaines d'années. La demanderesse prévoit d'ailleurs réutiliser les bâtiments et les infrastructures déjà présents sur le lot.
Dans ce contexte, le lot représente un site présentant peu d'impact pour le milieu agricole, puisqu'il n'entraînera aucune contrainte additionnelle pour les activités agricoles situées à proximité.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :
Le secteur situé à proximité du lot visé par la demande comprend déjà plusieurs bâtiments à vocation commerciale et le milieu, a depuis longtemps, intégré la présence d'activités autres qu'agricoles sur ce terrain, ainsi que sur les lots environnants.
Dans ce contexte, la conversion de l'usage projeté ne compromet pas l'homogénéité de la communauté agricole de la Ville de Mirabel et de ses environs, puisque l'activité envisagée demeure de nature comparable à celles déjà présentes dans le secteur.
- g) L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :
Il n'y a que peu ou pas d'impact à prévoir à ce niveau.
- h) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :
La demande n'a pas pour effet de modifier la dimension d'une propriété foncière, ce critère n'est donc pas applicable.

- i) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :
N/A
- j) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.
N/A
- k) Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :
Selon le PDZA, le lot visé par la demande se situe dans un secteur agricole dynamique. Toutefois, le projet proposé, en raison de son envergure limitée et du fait qu'il s'inscrit dans le périmètre d'une activité commerciale déjà établie, n'est pas de nature à porter atteinte aux activités agricoles ni au développement du milieu agricole environnant.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole d'approuver une demande faite par « Gestion Maxime Léveillé inc. », afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 690 436, située au 16683, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Antoine, le tout en fonction du formulaire relatif à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, afin d'y exploiter une entreprise de transport et d'y permettre l'entreposage de matériaux et de marchandises.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, la Ville fait référence à l'alinéa e) de la présente résolution pour indiquer sa position à cet effet, puisqu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

189-03-2026 Installation de panneaux de signalisation aux abords du chemin Notre-Dame, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Rebelo et résolu unanimement :

Dans le secteur du Domaine-Vert Nord

D'installer les signalisations suivantes, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit :

- un panneau « obligation de tourner à droite » à la sortie du stationnement de la Place Cité Mirabel, sur l'îlot de béton dans l'emprise municipale (chemin Notre-Dame);

- un panneau « interdiction de tourner à gauche », du côté sud du chemin Notre-Dame, face à la sortie du stationnement de la Place Cité Mirabel;
- À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

190-03-2026	Démolition d'un bâtiment situé au 9375, rang Saint-Étienne (lot 1 555 300), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 511)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 9375, rang Saint-Étienne (lot 1 555 300), dans le secteur de Saint-Benoît, de la compagnie « Groupe l'Héritage inc. » (ci-après appelée « le propriétaire ») ainsi que des motifs y étant reliés;

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition a fait l'objet de consultation publique tenue par le conseil municipal, qui tient lieu de comité de démolition, la consultation ayant eu lieu le 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1848 relativement à la démolition;

CONSIDÉRANT QUE le comité, avant de se prononcer sur cette demande, a notamment pris en considération les éléments mentionnés à l'article 7.1 du règlement numéro 1848;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil municipal, qui tient lieu de comité de démolition, refuse la démolition du bâtiment situé au 9375, rang Saint-Étienne (lot 1 555 300), dans le secteur de Saint-Benoît.

Que ce refus est notamment justifié par les considérations suivantes :

- le comité n'est pas convaincu de son opportunité;
- l'intérêt du public milite en faveur de la conservation dudit bâtiment;
- le comité n'est pas convaincu que la démolition soit nécessaire ou utile et qu'elle représente la seule issue de ce dossier, le tout, contrairement aux représentations du propriétaire;
- le bâtiment possède une valeur architecturale d'intérêt qui témoigne de l'influence de l'architecture « Boomtown » et les citoyens militent pour sa conservation;
- il s'agit d'un bâtiment identitaire, pour le secteur de Saint-Benoît, situé à la limite entre le périmètre urbain et agricole, en plus d'être la porte d'entrée du secteur résidentiel;
- l'état de l'immeuble est en lien direct avec la décision du propriétaire de l'abandonner.

191-03-2026 Position de la Ville de Mirabel concernant une demande de reconnaissance d'exemption de taxe foncière du Comptoir d'entraide populaire Mirabel dans le cadre de sa demande auprès de la Commission municipale du Québec. (X1 110 N8927)

CONSIDÉRANT QUE le Comptoir d'entraide populaire Mirabel (CEPM) a demandé à la Commission municipale du Québec une reconnaissance quant à l'application de l'exemption de taxe foncière;

CONSIDÉRANT la nature des activités du CEPM;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

D'appuyer la demande de reconnaissance d'exemption de taxe foncière du Comptoir d'entraide populaire Mirabel, auprès de la Commission municipale du Québec, relativement à l'emplacement situé au 8555, rue Saint-Jacques, dans le secteur de Saint-Augustin.

192-03-2026 Renouvellement de mandats au conseil d'administration de la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM). (G3 312 U2 N3300 #125995)

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Sébastien Gauthier, directeur général adjoint, et Jérôme Duguay, directeur du Service de l'environnement et du développement durable, à titre de membres désignés par la Ville au conseil d'administration de la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) arriveront à échéance le 1^{er} mai 2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Bélanger, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier et résolu unanimement :

De renouveler pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2028, les mandats de Sébastien Gauthier, directeur général adjoint, et Jérôme Duguay, directeur du Service de l'environnement et du développement durable, à titre de membres désignés par la Ville au conseil d'administration de la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM).

193-03-2026 Modification des résolutions numéro 598-07-2021 et 354-05-2024 relativement à la fonction de trésorier adjoint et greffier adjoint. (G4 112 et G4 200)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les résolutions numéro 598-07-2021 et 354-05-2024 afin de corriger rétroactivement le terme employé pour désigner la fonction de trésorière adjointe et greffière adjointe;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 598-07-2021 *Nomination au poste de trésorière adjointe au Service de la Trésorerie*, afin de corriger, dans le titre

et au deuxième alinéa (2^{ème}), les mots « trésorière adjointe » par les mots suivants :

« assistante-trésorière et trésorière adjointe »

De modifier la résolution numéro 354-05-2024 *Embauche à la fonction de greffier adjoint au Service du greffe*, afin de corriger, dans le titre et au deuxième alinéa (2^{ème}), les mots « greffier adjoint » par les mots suivants :

« assistante-greffière »

194-03-2026	Modification de la résolution numéro 623-09-2025 <i>Acceptation d'une offre de vente pour une partie du lot 6 476 180 (rue des Bouleaux), dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 100 N8955 #118409)</i>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 623-06-2025, afin d'ajouter à la suite du cinquième (5^e) alinéa, l'alinéa suivant :

« En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds. ».

195-03-2026	Modification de la résolution numéro 97-02-2026 <i>Aide financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine 2026-2028. (G5 500 N16060)</i>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 97-02-2026, afin d'ajouter à la suite du huitième (8^e) alinéa, l'alinéa suivant :

« De confirmer au ministère de la Culture et des Communications que la Ville adoptera un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal, dans le cadre du sous-volet 4.1. ».

196-03-2026	Appui à « Transplant Québec » dans le cadre de la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus ». (G3 316 #122485)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la tenue de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 19 au 25 avril 2026 à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population au don d'organes et de tissus;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller David Bélanger et résolu unanimement :

D'appuyer « Transplant Québec » dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus et d'informer « Transplant Québec » que la Ville déploiera des efforts nécessaires pour participer activement aux activités particulières durant la semaine du 19 au 25 avril 2026.

197-03-2026 Appui au mouvement « Le communautaire à boutte ». (G3 316)
--

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenants;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

CONSIDÉRANT QUE, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de Mirabel, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'appuyer les organismes communautaires du territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 20 mars 2026; (G1 211 101 120 N11458)
- b) liste pour les contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. (G5 213 N9583)

Affaires nouvelles.

198-03-2026 Appui à la demande de certification Destination touristique – « Premium Outlets Montréal ». (X6 413 N15141)

CONSIDÉRANT QUE depuis son ouverture, « Premium Outlets Montréal » s'est imposé comme pôle commercial et touristique majeure pour Mirabel et l'ensemble de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE sa localisation stratégique, son offre commerciale variée et sa capacité à attirer des visiteurs du Québec, du Canada et de l'étranger contribuent activement au dynamisme économique de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'inscrit pleinement dans la vision de développement régional et générerait des retombées positives significatives, notamment pour :

- l'achalandage touristique et commercial à Mirabel;
- la vitalité des commerces, restaurants, hôtels et attraits de notre communauté;
- la notoriété de Mirabel comme destination touristique phare des Laurentides;

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'appuyer la démarche entreprise par « Premium Outlets Montréal » afin d'obtenir la certification de Destination touristique.

199-03-2026 Adhésion au regroupement d'assurances pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux. (G3 312 U4 N15140)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut participer à un regroupement d'assurances avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se joindre au regroupement d'assurances en commun de l'UMQ, à titre de municipalité participante, pour l'acquisition d'assurances protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux (ci-après le « Regroupement en assurances »);

CONSIDÉRANT QUE la période visée par le contrat d'assurance issu du Regroupement d'assurances est du 31 mars 2026 au 30 mars 2031;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ agit à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment pour la préparation de la documentation, la procédure de publication d'avis d'intention, l'octroi du contrat d'assurances et le renouvellement, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que, sous réserve des dispositions légales applicables, une municipalité peut adhérer ultérieurement au regroupement, s'en retirer ou

être expulsée selon les modalités établies par le Regroupement d'assurances;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Morin, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

De joindre le Regroupement d'assurances de l'UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031.

De mandater l'UMQ pour agir à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment afin de préparer et de procéder à la publication d'un avis d'intention, à l'octroi du contrat d'assurance et à son administration, dont son renouvellement.

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document, tout formulaire, tout contrat ou toute autre formalité requis en lien avec le Regroupement d'assurances, pour donner plein effet à la présente résolution.

200-03-2026	Remplacement et nomination de membre au sein de la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert ». (G3 300 U2 N7529)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel, appuyé par monsieur le conseiller Vincent Charbonneau et résolu unanimement :

De nommer Émilie Derganc, à titre de membre, en remplacement d'Isabelle Gauthier, au sein de la « Régie intermunicipale du Parc du Domaine-Vert ».

De modifier, à cet effet, l'Annexe « I » de la résolution 687-11-2025 *Nomination de membres au sein de divers comités*.

Parole aux conseillères et conseillers.
--

Chaque conseillère et conseiller, puis la mairesse, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

201-03-2026	Levée de la séance.
--------------------	----------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Verdier, appuyé par monsieur le conseiller Sébastien Hamel et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Roxanne Therrien, mairesse

Isabelle Bourcier, greffière